



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/EX(32)/4
9 septembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Trente-deuxième réunion directive
Genève, 28 juillet 2003

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA TRENTE-DEUXIÈME RÉUNION DIRECTIVE**

Tenue au Palais des Nations, à Genève,

le 28 juillet 2003

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Introduction.....	3
I. Activités entreprises par la CNUCED en faveur de l'Afrique et à l'appui du NEPAD.....	4
II. Préparatifs de la CNUCED XI	8
III. Autres questions appelant une décision du Conseil qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires, ou qui s'y rattachent	9
IV. Autres questions concernant le commerce et le développement.....	10
V. Questions diverses	11
VI. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes	12
Annexes	
I. Ordre du jour de la trente-deuxième réunion directive du Conseil	14
II. Participation.....	15

INTRODUCTION

Déclaration d'ouverture

1. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a dit que lors d'une réunion récente consacrée au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce pour les pays les moins avancés (PMA), tenue à Washington, il avait insisté sur la nécessité de passer des débats consacrés aux mécanismes aux débats sur les activités concrètes de renforcement des capacités destinées à pallier les insuffisances de l'offre. Lors de cette réunion, les représentants des PMA avaient pour leur part insisté sur la nécessité d'obtenir de nouvelles ressources et de maintenir la distinction entre le Cadre intégré et d'autres mécanismes, tels que les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP).

2. S'agissant de la onzième session de la Conférence, celle-ci concernera notamment les liens entre, d'une part, la création de possibilités commerciales et, d'autre part, la création de capacités nationales afin que les pays concernés puissent effectivement tirer partie de ces nouvelles possibilités. Les autres questions liées au commerce qui mériteraient de recevoir une attention particulière étaient la parité entre les sexes, la pauvreté et le secteur de la création. S'agissant de la parité, la CNUCED était chef de file de l'équipe spéciale interinstitutions sur la prise en considération des sexospécificités qui, à n'en pas douter, formulerait des idées novatrices utiles aux travaux de la Conférence. Pour ce qui était du commerce et de la pauvreté, le secrétariat s'appuyait sur les activités déjà réalisées pour la préparation du *Rapport sur les pays les moins avancés, 2002*, mais examinait également la question de la pauvreté dans une perspective plus générale, ne se limitant pas aux PMA. Les travaux dans ce domaine devraient contribuer à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Enfin, s'agissant des rapports entre le commerce et le secteur de la création, l'impact économique de ce secteur était considérable. Au Royaume-Uni, par exemple, il réalisait un chiffre d'affaires de près de 60 milliards de livres par an, soit plus de 4 % du PIB, et employait environ 1,5 million de personnes. La CNUCED avait défriché le terrain dans ce domaine, aussi bien à l'occasion de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA que lors de réunions d'experts.

Chapitre I

ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR LA CNUCED EN FAVEUR DE L'AFRIQUE ET À L'APPUI DU NEPAD

(Point 2 de l'ordre du jour)

3. Pour l'examen de cette question, la Commission était saisie du document suivant:

«Activités entreprises par la CNUCED en faveur de l'Afrique: rapport du Secrétaire général de la CNUCED» (TD/B/EX(32)/2).

4. Le **Coordonnateur spécial de la CNUCED pour l'Afrique**, présentant le rapport, a déclaré que les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique étaient destinées à aider les pays du continent à réaliser leurs objectifs dans le contexte du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). L'assistance technique et les services consultatifs fournis étaient destinés à renforcer les capacités dans les domaines du commerce et des services, de l'investissement, de la facilitation du commerce, des produits de base et de la dette extérieure. Le rapport essayait de replacer en perspective les raisons pour lesquelles l'Afrique n'obtenait pas de bons résultats et voyait sa part dans le commerce mondial diminuer. Il passait en revue la structure et la composition des échanges de l'Afrique, ainsi que les problèmes liés à la dépendance à l'égard des produits de base et traitait des facteurs ayant une influence aussi bien sur la capacité de l'Afrique à diversifier son économie en faveur de secteurs davantage soumis aux lois du marché que sur sa compétitivité, même pour ce qui était des exportations traditionnelles. Il constituait une contribution à la Conférence ministérielle africaine sur les produits de base qui devait se tenir au Sénégal vers la fin de l'année. Enfin, il passait en revue les mesures qui pourraient être nécessaires, au plan national et au plan international, pour aider l'Afrique à surmonter certains des obstacles auxquels elle faisait face.

5. En ce qui concernait les travaux dans d'autres domaines connexes, le secrétariat estimait dans la livraison 2003 de l'*Étude sur les transports maritimes* que les coûts de transport des marchandises étaient supérieurs de 50 % en Afrique à ce qu'ils étaient dans d'autres régions en développement, et que le problème se posait avec une acuité particulière pour les pays enclavés. Le *Rapport 2003 sur le commerce électronique et le développement* montrait que seulement 100 habitants sur 10 000 utilisaient l'Internet en Afrique, alors que la moyenne pour les pays en développement était quatre fois plus élevée et la moyenne mondiale 36 fois supérieure.

6. Le représentant de la **Thaïlande**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, s'est félicité de la coopération étroite entre le secrétariat de la CNUCED et le secrétariat du NEPAD en réponse à la demande du Conseil du commerce et du développement, qui souhaitait qu'un appui soit apporté en faveur de la réalisation des objectifs du NEPAD. C'est en Afrique que les valeurs des divers indicateurs de développement étaient les plus faibles, et la pandémie de sida avait durement frappé les ressources humaines du continent. La marginalisation des pays d'Afrique dans le commerce mondial était toujours aussi importante, car les économies de ces pays restaient dominées par les produits de base dont les cours s'étaient effondrés. La communauté internationale devait prendre des mesures face à des problèmes aussi urgents que la pauvreté, l'endettement extérieur, la faiblesse des cours des produits de base et l'accès aux marchés. Les activités de la CNUCED avaient contribué de façon importante au développement

de l'Afrique, notamment dans le domaine du commerce. Le Groupe des 77 se félicitait de l'analyse du développement de l'Afrique réalisé par la CNUCED et encourageait le secrétariat à poursuivre cette analyse de façon à mieux comprendre les problèmes de développement de l'Afrique. Tout en se félicitant de l'adoption récente d'initiatives telles que «Tout sauf les armes», le Groupe des 77 était impatient d'étudier avec ses partenaires de développement comment encourager de telles politiques de façon à ce qu'elles contribuent directement à l'amélioration des conditions de vie dans les pays d'Afrique, auxquels la communauté internationale devait apporter un appui sans réserve si elle voulait que soit atteint l'objectif d'une réduction de moitié de la pauvreté énoncée dans la Déclaration du Millénaire.

7. Le représentant de l'**Italie**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne et des pays en voie d'adhésion** a remercié le secrétariat d'avoir fourni une assistance aux pays d'Afrique et travaillé en étroite collaboration avec le secrétariat du NEPAD comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/7, mais considérait toutefois que le rapport du secrétariat ne faisait référence que d'une manière générale au NEPAD en tant que cadre des diverses activités décrites. Il s'est déclaré préoccupé par la baisse de la part de l'Afrique dans les activités de la CNUCED et a demandé à recevoir l'assurance qu'une plus grande attention serait consacrée à ce continent au cours des prochaines années. Les travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED étaient très importants pour l'Afrique et pour les pays en développement en général, et devaient se traduire par des activités et des programmes de renforcement des capacités. La participation de la CNUCED au Programme intégré conjoint d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains (JITAP) était fondamentale, et la mise en œuvre du Cadre intégré traversait une phase critique à laquelle toutes les parties devraient contribuer pour en améliorer le concept. Il importait d'envisager la possibilité de procéder à des évaluations externes de programmes tels que le Système douanier automatisé (SYDONIA), le Système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM) et le Système de gestion de la dette et d'analyse financière (SYGADE) afin d'en évaluer les points forts et de déterminer comment les améliorer et en poursuivre l'application. En matière de formation, il était nécessaire d'assurer une plus grande cohérence avec le Programme de Doha pour le développement et les négociations en cours.

8. Le représentant du **Bénin**, s'exprimant au nom des **pays les moins avancés**, a dit que le rapport du secrétariat contenait des informations importantes sur les activités exécutées par la CNUCED, aussi bien dans le domaine de la coopération technique qu'en matière de recherche et d'analyse. Les travaux de la CNUCED contribuaient à une meilleure compréhension des faiblesses structurelles des pays d'Afrique et confirmaient la nécessité de renforcer les capacités humaines, physiques et institutionnelles. Un grand nombre de pays d'Afrique faisaient partie des pays les moins avancés, et il importait que les activités de la CNUCED tiennent compte non seulement du NEPAD, mais également des engagements pris à l'occasion de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés tenue à Bruxelles. Les recommandations figurant dans le Consensus de Monterrey sur le financement du développement devaient également donner lieu à des mesures concrètes d'application de la part de la communauté internationale.

9. Le représentant du **Zimbabwe**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, a noté que la marginalisation de l'Afrique restait très préoccupante étant donné que la part du continent dans le commerce mondial avait continué de diminuer. Il a appuyé les activités menées en Afrique dans le cadre du NEPAD par la CNUCED et par d'autres organismes internationaux tels

que le Centre du commerce international, en espérant que la coopération avec la CNUCED et d'autres institutions se renforcerait de façon à élaborer des stratégies efficaces de réduction de la pauvreté fondées sur un meilleur accès aux marchés et la recherche de solutions au problème créé par le faible niveau des cours des produits de base.

10. Le représentant de l'**Égypte** a fait référence à plusieurs sources de problèmes pour le continent à savoir les conflits armés, qui se sont traduits par des déplacements de vastes groupes de population, un accroissement de la pauvreté et une extension des maladies, y compris du VIH/sida; et des problèmes environnementaux tels que la désertification. Ces problèmes étaient rendus encore plus aigus par les mauvais résultats économiques, qui exigeaient des efforts concertés et coordonnés de la part de la communauté internationale si on voulait sauver les générations actuelles et futures. Les pays d'Afrique avaient décidé d'assumer la responsabilité des mesures nécessaires pour remédier à la situation, comme en témoignaient les objectifs du NEPAD, qui mettait l'accent sur un développement du commerce intrarégional et l'union monétaire. La communauté internationale s'était engagée lors de diverses conférences à venir en aide à l'Afrique pour lui permettre de combler son déficit de ressources, mais une assistance était également nécessaire sous forme d'annulations de dette, pour mettre rapidement fin à la baisse des cours de produits de base et encourager une diversification à long terme, porter l'aide publique au développement (APD) à 0,7 % du PIB, supprimer la conditionnalité, et assurer une participation concrète aux négociations actuelles dans le cadre de l'OMC de façon à traiter les problèmes de développement de l'Afrique. À cet égard, le représentant de l'Égypte a appelé l'attention sur la réunion des Ministres des finances et des Ministres de la planification et du développement économique tenue peu de temps auparavant à Addis-Abeba qui avait insisté sur la nécessité de fournir aux organisations de développement des ressources financières et techniques suffisantes. En dépit de ses ressources limitées, la CNUCED avait réussi à entreprendre un certain nombre d'activités en faveur de l'Afrique, et notamment à appuyer le NEPAD. Les pays d'Afrique se félicitaient de l'assistance technique reçue, qui devait toutefois bénéficier de ressources plus importantes. Le représentant de l'Égypte a prié le secrétariat de la CNUCED de communiquer des informations sur les besoins de ressources.

11. Le représentant de la **Zambie** a dit que l'une des principales questions qui n'étaient pas traitées de manière appropriée dans les différentes instances était celle de la dette extérieure. L'économie zambienne dépendait depuis de nombreuses années des exportations de cuivre, aussi le Gouvernement avait-il engagé une politique de diversification en faveur du café, du sucre, du coton et des fleurs. Malheureusement, les cours de ces produits de base avaient fortement diminué alors que la Zambie pénétrait sur ces marchés. Les institutions multilatérales de financement avaient recommandé une libéralisation de l'économie, mais celle-ci avait eu des conséquences négatives sur la population. La croissance de l'économie zambienne passait par un règlement du problème de la dette.

12. Le représentant du **Sénégal** a insisté sur la nécessité d'assurer une plus grande cohérence des divers programmes dans le cadre de stratégies générales de développement telles que les DSRP et le NEPAD. Il faudrait procéder à une évaluation d'ensemble afin de déterminer l'assistance nécessaire. La CNUCED devrait renforcer ses liens avec le secrétariat du NEPAD et le représentant du Sénégal s'est félicité des nouvelles initiatives adoptées par la CNUCED, en particulier celles concernant le secteur de la création/de la culture.

13. Le représentant de l'**Afrique du Sud** a dit que la CNUCED continuait de jouer un rôle important en appelant l'attention sur les problèmes de développement de l'Afrique. Elle avait contribué aux réunions du NEPAD et du Comité directeur de l'Union africaine tenues à Johannesburg et au Caire, respectivement, pour ce qui était de l'initiative du NEPAD concernant l'accès aux marchés et cette contribution était particulièrement appréciée. Le représentant de l'Afrique du Sud s'est également félicité de la participation active de la CNUCED au groupement interinstitutions concernant l'agriculture, le commerce et l'accès aux marchés. Les activités de la CNUCED en faveur des pays d'Afrique dans les domaines de la gestion de la dette, des négociations dans le cadre du Club de Paris et de l'analyse de la mise en œuvre de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE) étaient particulièrement importantes. Concernant ce dernier point, le représentant de l'Afrique du Sud s'est interrogé sur la validité des hypothèses sous-tendant l'analyse sur laquelle était fondé le niveau d'endettement supportable dans le cadre de l'Initiative PPTE. En prévision de la onzième session de la Conférence, le principal objectif devrait être de renforcer la CNUCED de façon à lui permettre de fournir une assistance, notamment s'agissant du renforcement des capacités des pays d'Afrique.

14. Le représentant de la **République-Unie de Tanzanie** a appelé l'attention sur la marginalisation de l'Afrique dans le commerce international, la baisse des cours des produits de base et le fardeau de la dette. Les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique étaient positives, et la communauté internationale devrait s'engager, à l'occasion de la onzième session de la Conférence, à adopter des décisions susceptibles d'aider les pays d'Afrique à faire face à ces problèmes urgents.

15. Le représentant du **Kenya** a dit attacher une grande importance à l'assistance technique que la CNUCED apportait aux pays d'Afrique dans le domaine des négociations commerciales multilatérales. Il fallait se féliciter du JITAP et d'autres initiatives renforçant le pouvoir de négociation de l'Afrique dans le cadre de l'OMC, et la CNUCED devrait continuer à aider activement les pays d'Afrique à tirer profit des possibilités accrues d'accès aux marchés permises par la libéralisation.

16. Le représentant de l'**Éthiopie** s'est félicité de l'appui apporté par la CNUCED à l'Afrique mais s'est déclaré préoccupé par le fait que celle-ci ne pourrait peut-être pas atteindre l'objectif d'une réduction de moitié de la pauvreté d'ici 2015 énoncé dans la Déclaration du Millénaire. Aussi bien les pays d'Afrique que leurs partenaires de développement devaient faire des efforts incessants pour y parvenir. Avec le NEPAD, les pays d'Afrique s'étaient engagés à mettre en œuvre des politiques économiques saines, et le mécanisme d'examen par les pairs qui avait été mis en place offrait les moyens d'évaluer et de suivre dans quelle mesure les pays d'Afrique s'acquittaient de leurs engagements. Les partenaires de développement devaient pour leur part s'acquitter de leurs obligations et apporter une aide plus importante et de meilleure qualité, renforcer la cohérence de leurs politiques, ouvrir leurs marchés, accorder des réductions de dette, assurer un renforcement des capacités et encourager les investissements étrangers directs (IED). Si la baisse de l'APD avait été stoppée en 2002, l'aide à l'Afrique était encore beaucoup trop faible et la CNUCED devait en suivre aussi bien la qualité que le volume. À cet égard, l'effondrement des cours des produits de base avait révélé au grand jour les graves insuffisances de l'Initiative PPTE. La part de l'Afrique dans le commerce mondial était en diminution, et le continent ne recevait toujours qu'une part insignifiante des IED. La CNUCED devrait fournir une assistance pour le renforcement des capacités dans ces domaines.

Chapitre II

PRÉPARATIFS DE LA CNUCED XI

(Point 3 de l'ordre du jour)

17. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a dit que les préparatifs de la Conférence se déroulaient comme prévu, aussi bien du point de vue de la documentation que des aspects matériels. Concernant ce dernier point, une mission technique venait de rentrer de Sao Paulo, et les préparatifs étaient bien avancés. S'agissant de la documentation, les efforts portaient actuellement sur la contribution du secrétariat qui serait double: d'une part, une perspective historique et une évaluation de l'évolution de la situation dans le monde depuis la dixième session et, d'autre part, divers documents destinés à servir de base de négociations, décrivant dans leurs grandes lignes les questions à traiter et leurs différents aspects, proposant des options d'actions et suggérant comment la CNUCED pourrait y contribuer à l'avenir. Concernant plus particulièrement ce dernier point, les orientations générales adoptées par la Conférence donnent lieu à un programme de travail élaboré par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme.

18. Le représentant du **Bénin**, s'exprimant au nom des PMA, a dit que la documentation préparée en rapport avec le thème principal de la onzième session devrait être aussi complète que possible et refléter la réalité aux niveaux national et international. Il faudrait tenir compte comme il convient des problèmes et des besoins propres aux PMA de façon à y trouver des solutions durables. Les PMA étaient principalement préoccupés par la faiblesse des cours des produits de base et par l'amélioration des principes, règles et mécanismes régissant le commerce international de ces produits, la promotion et la diversification des exportations, la promotion des investissements, le renforcement des ressources humaines ainsi que de l'infrastructure institutionnelle et physique, l'impact de la dette, la diminution de l'aide publique au développement et la nécessité de faire en sorte que les décisions adoptées lors des grandes conférences internationales soient effectivement appliquées et fassent l'objet d'un suivi. Enfin, le secrétariat de la CNUCED devrait prendre les mesures nécessaires pour que les représentants des PMA puissent participer efficacement à tous les aspects des préparatifs de la onzième session, aussi bien à Genève qu'ailleurs.

19. Le représentant du **Sénégal** a dit que la onzième session de la Conférence offrirait une bonne occasion de faire le point et d'évaluer comment la situation avait évolué depuis la dixième session. La nouvelle attitude qui avait caractérisé l'examen à mi-parcours, par exemple en ce qui concernait l'analyse comparative, devrait également présider aux préparatifs de la onzième session. Il convenait par ailleurs de se féliciter de l'attitude ouverte manifestée à l'égard de la participation de la société civile à la Conférence.

Chapitre III

AUTRES QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DU CONSEIL, QUI DÉCOULENT DES RAPPORTS ET ACTIVITÉS DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES, OU QUI S'Y RATTACHENT

(Point 4 de l'ordre du jour)

Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa quarantième session (deuxième partie), 21-23 mai 2003

20. Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi du document suivant:

«Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa quarantième session (deuxième partie), 21-23 mai 2003» (TD/B/EX(32)/3).

Décision du Conseil

21. À sa 942^e séance plénière, le 28 juillet 2003, le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail publié sous la cote TD/B/EX(32)/3, et a fait siennes les conclusions concertées qui y figuraient.

Chapitre IV

AUTRES QUESTIONS CONCERNANT LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

(Point 5 de l'ordre du jour)

Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa trente-sixième session (28 avril-2 mai 2003)

22. Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi du document suivant:

«Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international
CNUCED/OMC sur sa trente-sixième session (28 avril-2 mai 2003)»
(ITC/AG(XXXVI)/195).

23. Le **Directeur exécutif adjoint du Centre du commerce international** a dit, en présentant le rapport, que lors de la session du Groupe consultatif commun, le Secrétaire général de la CNUCED comme le Directeur général adjoint de l'OMC avaient félicité le Centre pour les résultats obtenus. Le Centre prévoyait de poursuivre sur cette voie, en respectant trois principes: ne pas se disperser et continuer de faire ce qu'il faisait le mieux, continuer d'innover dans le domaine de l'assistance technique et chercher à obtenir un impact plus important sur le terrain. Le Groupe consultatif commun avait reconnu l'intérêt de l'approche globale adoptée par le Centre en matière d'assistance technique commerciale et souligné qu'il importait que la CNUCED, l'OMC et le Centre travaillent ensemble de façon à avoir une approche cohérente et exhaustive. Le Groupe consultatif avait également convenu de définir les modalités d'une évaluation externe indépendante du Centre afin de déterminer comment en renforcer le rôle en matière d'assistance technique commerciale. Enfin, le Directeur exécutif adjoint a remercié les donateurs des contributions volontaires annoncées.

24. Le représentant de l'**Afrique du Sud** s'est félicité de la reconduction de M. Belisle en tant que Directeur exécutif du Centre. Les annonces de contribution faites par de nombreux donateurs témoignaient de leur confiance dans le Centre.

25. Le représentant de la **Chine** a déclaré que le Centre jouait un rôle de plus en plus important en faveur des pays en développement, et que son action était considérée de manière positive par ses États membres. L'évaluation des activités est un élément important, et la transparence à cet égard était essentielle. Une coordination plus étroite avec la CNUCED et l'OMC serait nécessaire si l'évaluation se traduisait par une modification du mandat du Centre.

Décision du Conseil

26. À sa 942^e séance plénière, le 28 juillet 2003, le Conseil a pris note du rapport du Groupe consultatif commun sur sa trente-sixième session.

Chapitre V

QUESTIONS DIVERSES

(Point 7 de l'ordre du jour)

Application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok

27. Le représentant de l'**Argentine**, s'exprimant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a déclaré qu'il importait que les mesures entreprises dans le cadre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok soient examinées lors de la session ordinaire du Conseil.

Le renforcement des ressources humaines des pays en développement était une activité essentielle, et il était indispensable que le président de l'organe consultatif créé comme prévu au paragraphe 166 informe le Conseil des travaux du secrétariat à cet égard, comme prévu par la décision 466 (XLVII) du Conseil.

28. Le **Président du Conseil** a informé celui-ci qu'en sa qualité de président de l'organe consultatif, il ferait rapport au Conseil à sa prochaine session ordinaire sur les activités menées en application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok.

Chapitre VI

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES

(Point 5 de l'ordre du jour)

Ouverture de la session

29. La session a été ouverte par le Président du Conseil.

Adoption de l'ordre du jour

30. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/EX(32)/1 (voir annexe I ci-dessous.)

Bureau

31. À sa quarante-neuvième session ordinaire, le Conseil avait élu le Bureau suivant:

Président:	M. Dimiter Tzantchev	(Bulgarie)
Vice-Présidents:	M. Iouri Afanassiev	(Fédération de Russie)
	M. Boniface Chidyausiku	(Zimbabwe)
	M. Luiz Felipe de Seixas Corrêa	(Brésil)
	M. Nathan Irumba	(Ouganda)
	M. Toshiyuki Iwado	(Japon)
	M. Douglas M. Griffiths	(États-Unis d'Amérique)
	M. François Leger	(France)
	M. Samuel T. Ramel	(Philippines)
	M. Lester Mejía Solís	(Nicaragua)
	M. Eberhard Von Schubert	(Allemagne)
Rapporteur:	M. Mehdi Fakkeri	(République islamique d'Iran)

Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil

32. À sa 942^e séance plénière, le 28 juillet 2003, le Conseil a convenu que le Mandat international et la Fédération mondiale des zones franches (FEMOZA) soient désignés aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur et classés dans la catégorie générale conformément aux dispositions du paragraphe 12 b) de la décision 43 (VII) du Conseil (des informations sur ces deux organisations figuraient dans les documents TD/B/EX(32)/R.1 et R.2).

33. Le Conseil a également été informé que, conformément aux dispositions de sa décision 43 (VII), sections III et IV, et après consultation avec le Gouvernement béninois, le Secrétaire général de la CNUCED avait décidé d'inscrire le Centre béninois pour le développement des initiatives à la base (CBDIBA) au registre des organisations non gouvernementales nationales visé à la décision 43 (VII) du Conseil (des informations sur le CBDIBA figuraient dans le document TD/B/EX(32)/L.1).

Rapport du Conseil sur sa trente-deuxième réunion directive

34. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport sur sa trente-deuxième réunion directive.

Annexe I

**ORDRE DU JOUR DE LA TRENTE-DEUXIÈME RÉUNION
DIRECTIVE DU CONSEIL**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Activités entreprises par la CNUCED en faveur de l'Afrique et à l'appui du NEPAD.
3. Préparation de la CNUCED XI.
4. Autres questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires, ou qui s'y rattachent:
 - Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa quarantième session (deuxième partie), 21-23 mai 2003.
5. Autres questions concernant le commerce et le développement:
 - Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa trente-sixième session (28 avril-2 mai 2003).
6. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:
 - Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil.
7. Questions diverses.
8. Rapport du Conseil sur sa trente-deuxième réunion directive.

Annexe II

PARTICIPATION*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Conseil, étaient représentés à la réunion:

Afrique du Sud	Iran (République islamique d')
Allemagne	Israël
Angola	Italie
Argentine	Jamahiriya arabe libyenne
Autriche	Kenya
Bahreïn	Lettonie
Bangladesh	Macédoine
Bélarus	Madagascar
Bénin	Malaisie
Bulgarie	Maurice
Cameroun	Mexique
Chine	Népal
Colombie	Nigéria
Congo	Norvège
Cuba	Oman
Égypte	Philippines
Équateur	Pologne
Espagne	Portugal
États-Unis d'Amérique	République tchèque
Éthiopie	République-Unie de Tanzanie
Fédération de Russie	Sénégal
Finlande	Soudan
France	Suisse
Ghana	Thaïlande
Inde	Zambie
Indonésie	Zimbabwe

2. L'État membre de la CNUCED ci-après, qui n'est pas membre du Conseil, était représenté à la réunion en tant qu'observateur:

Monaco.

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion:

South Centre
Organisation de l'Unité africaine
Organisation internationale de la francophonie.

* La liste des participants est publiée sous la cote TD/B/EX(32)/INF.

4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la réunion:

Banque mondiale
Centre du commerce international
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation internationale du Travail
Organisation mondiale du commerce.

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion:

Catégorie générale

Confédération internationale des syndicats libres
Association mondiale des petites et moyennes entreprises.
